

Lignes directrices pour l'élaboration d'un plan de remise en état

- Introduction** Les lignes directrices ont pour but d'aider les titulaires de baux d'exploitation de tourbière à préparer, soumettre et effectuer la mise à jour des plans de remise en état. Un plan de remise en état comprend trois éléments de base :
- Une carte de l'exploitation actuelle.
 - Une carte de restauration.
 - Un rapport de restauration.

Carte de l'exploitation

La carte de l'exploitation décrit l'état des terres et inclus :

- L'étendue maximale envisagée de l'exploitation.
- Les fossés de drainage et les bassins de sédimentation actuels, l'emplacement des éléments d'infrastructure (chemins d'accès, immeubles, secteurs d'entreposage, lignes de transport de l'électricité), les zones naturelles et de conservation.
- Les lieux d'emprunt de végétation. En l'absence d'une source d'approvisionnement locale, préciser le lieu de provenance de la végétation dans le rapport (autre tourbière ou tourbière naturelle adjacente).

Carte de restauration

La carte de restauration décrit la tourbière après sa fermeture, au moment où les travaux de restauration auront été complétés avec succès.

La carte inclus les éléments suivants :

- L'emplacement prévu de la ligne de contour de la couche de tourbe de 40 cm à la fin des activités (il n'y a pas d'obligation de laisser une épaisseur minimale de tourbe à la fin de l'exploitation commerciale. La référence au 40 cm est seulement utilisée pour délimiter les secteurs qui peuvent faire l'objet d'une restauration d'habitat forestier).
- L'infrastructure enlevée.
- Les sections obstruées du réseau de drainage. La délimitation des secteurs qui seront restaurés sous forme d'habitat forestier, de plans d'eau libre, de végétation de terre humide, ou toute autre forme de restauration.

Modalités applicables aux différentes options de restauration :

- Habitat forestier – Les secteurs qui présentent moins de 40 cm de tourbe peuvent être rétablis en tant qu'habitat forestier. L'objectif est de rétablir une frange forestière typique de celle que l'on retrouve habituellement sur le périmètre des tourbières.

- Jusqu'à 25 % d'une tourbière peut être rétabli sous forme de plans d'eau libre. Cette proportion pourra être supérieure à 25 % dans certains cas spécifiques ou lorsqu'aucune autre option pratique n'aura été identifiée.
- Restauration d'un tapis de sphaignes selon la méthode développée par le Groupe de recherche en écologie des tourbières et décrite dans le Guide de restauration des tourbières (Quinty et Rochefort, 2003) disponible à <https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/der/energie/content/minerales/content/Tourbe.html>

D'autres options de remise en état peuvent être proposées pourvu qu'elles respectent la nature fondamentale du site qui est celle d'une terre humide.

Rapport de restauration

Un rapport bref et concis accompagne les cartes et aborde les éléments suivants :

- Le cadre géographique, y compris le NID de la propriété, une carte régionale et une photographie aérienne qui indiquent l'emplacement de la tourbière et la route d'accès.
 - Eaux de ruissellement : indiquer le sens d'écoulement des eaux de ruissellement, comparativement à la situation qui existera après les travaux de restauration. Quels seront les effets, le cas échéant, de la fermeture de la tourbière et de l'obstruction des canalisations sur l'écoulement des eaux de ruissellement? La quantité qui s'écoulera vers les divers cours d'eau changera-t-elle substantiellement?
 - La durée de vie utile de l'exploitation commerciale de la tourbière, un calendrier des activités de restauration.
 - Une description des méthodes de restauration de l'ancienne tourbière commerciale : boisement, création de plans d'eau, méthode de transfert de la couche muscinale, autre rétablissement de la végétation, obstruction des canalisations de drainage.
 - Un programme de surveillance qui servira à déterminer la réussite du programme de restauration.
-